
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

Mme Dock, MM. Dodrimont, Jeholet et Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 101, §6, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante : « Dans cette hypothèse, l'autorité est tenue de restituer au demandeur le montant perçu au titre de frais de dossier ainsi que de rembourser tout frais exposé par le demandeur dans le cadre du montage du projet. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de sanctionner l'inertie de l'administration compétente en demandant à cette autorité de rembourser les frais exposés par le demandeur dans le cadre du projet.

M. DOCK

PH. DODRIMONT

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD